**Contrat de licence d’utilisation, mise à jour et maintenance du Logiciel web Kartable 1.0.21**

ENTRE LES SOUSSIGNES :  
**StarTech-DRC**,

(Structure informatique œuvrant dans la création des : sites web, applications mobiles, logiciels web et l’installation des : réseaux informatiques, vidéosurveillances, contrôle d’accès, téléphonie IP et différentes d’autres services informatiques pour les petites, moyennes et grandes entreprises d’une manière professionnelle).

Ci-après dénommée « **StarTech-DRC** » ou l’« **Editeur** ».

ET

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ,

(Etablissement Scolaire sise sur …., Av/…………………….., Q/……………….., C/……………………….., Réf :…………………………………… ici représenté par Mr/Mme…………………………………………………………… comme étant…………………..……………………………………..).

Ci-après dénommée le « **Licencié** ».

**PREAMBULE**



La Structure **StarTech-DRC**, est spécialisée dans le secteur d’activité de la programmation informatique, domotique et autres activités informatiques. Dans le cadre  
de son activité elle a développé le Logiciel web Kartable 1.0.21, à destination de établissements scolaires.

Le Licencié a sollicité **StarTech-DRC** (Structure œuvrant en informatique) afin d’utiliser le Logiciel web Kartable 1.0.21 pour l’accompagnement optimal de ses activités scolaire présentes et futures.

**EN CONSIDERATION DE CE QUI PRECEDE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:**

**Article 1 - Définitions**

Chaque mot ou expression utilisé dans le présent contrat a la signification donnée dans les définitions qui suivent :

**Logiciel** : désigne le logiciel créé par **StarTech-DRC** et lui appartenant ainsi que tous les éléments qui lui sont associés : **documents, bases de données** ... dans la version acquise par le **Licencié** dans le cadre du contrat ou dans les versions livrées ultérieurement lors de mises à jour;

**Licencié:** désigne la personne ou l’entité morale à qui est concédé la licence  
d’utilisation ;

**Utilisateur:** désigne tout usager autorisé doté d’un ordinateur de l’établissement personnel relié au  
serveur du **Licencié** sur lequel est installé le **Logiciel**;

**utilisateur** : désigne tout usager autorisé doté d’une machine personnelle (terminaux mobiles : smartphones, tablettes…) pouvant être relié au serveur du **licencié** en cas de force majeur pour certains travaux demandant plusieurs **Utilisateurs.**

**Administrateur :** désigne tout usager physique représentant l’établissement qui détient l’autorisation totale du **Logiciel**.

**Documentation**: désigne les éléments de référence existants relatifs au   Logiciel tel que fournit par **StarTech-DRC** au Licencié, en outre, le document d’utilisation du **Logiciel**.

**Bon de livraison :** désigne l’ensemble des informations permettant d’activer la **licence**. Il  
 comprend notamment, sans que cette liste soit restrictive, le nom du Licencié, le nombre d’utilisateurs autorisé, les logiciels licenciés, la facturation.

**Anomalie:** désigne un défaut d’exécution significatif du **Logiciel** par rapport à la couverture fonctionnelle contenue dans la documentation relative au **Logiciel.**

**Date de Livraison**: désigne la date à laquelle **StarTech-DRC** transmet au Licencié sur CD –ROM marque RW, après 48 heures de l’approbation du contrat à compter de la réception du bon de commande émis  
par une personne autorisée du Licencié et accepté par **StarTech-DRC**.

**Article 2 - Objectif**

Le présent contrat (ci-après le « Contrat ») a pour objet de définir les conditions dans lesquelles **StarTech-DRC** concède au Licencié une licence personnelle non exclusive, non cessible et non transférable, sans droit de sous d’utilisation du Logiciel aux fins d’application,   
L’Editeur est titulaire de la marque « Kartable 1.0.21 » n°356 déposée le ………./………./………….. Le Contrat n’accorde aucune licence d’utilisation de ladite marque au Licencié.

**Article 3 - Documentation**

**StarTech-DRC** remet au **Licencié** la Documentation sur laquelle le mode d’utilisation du **Logiciel** est concédé sous la forme d’ un fichier au format PDF ou au format d’un livret.  
La Documentation demeure la propriété de **StarTech-DRC** et ne peut pas être cédée, apportée ou transférée sans l’accord préalable et écrit de **StarTech-DRC**.

**Article 4 – Concession de licence**  
En l’échange du paiement des droits de licence, **StarTech-DRC** concède au Licencié le droit non exclusif et non transférable d’utiliser le Logiciel. Les conditions de cette licence sont spécifiées dans LE BON DE LIVRAISON notamment en ce qui concerne la durée, le nombre d’utilisateurs et les logiciels licenciés.

Par utilisation, on entend l’exploitation pour traitement de tout ou partie des instructions ou des données d’un ou plusieurs programmes composant le Logiciel. L’utilisation n’est autorisée que pour les types de matériel décrit dans la documentation. Le droit d’utilisation du Logiciel est conféré pour les besoins exclusifs du Licencié, dans la limite du nombre d’Utilisateurs autorisés, et à l’exclusion de tout tiers y compris pour un usage en location. Le Licencié devra s’assurer que seuls les Utilisateurs autorisés ont accès au Logiciel. La concession des licences d’utilisation ne peut intervenir qu’après voir approuvé le contrat, payé la facture du temps épuisé lors de la garantie.

**Article 4 - Durée du Contrat**

Le Licencié a une garantie d’un mois pour le test du Logiciel avant l’approbation du contrat.

Le présent contrat entrera en vigueur à la date de délivrance du **BON DE LIVRAISON** pour une durée précisée dans ce dernier. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour des périodes contractuelles de **Six (6) mois**, sauf dénonciation par l’une des parties adressées à l’autre par lettre recommandée avec accusé de réception soixante (60) jours calendaires avant la date d’expiration de la période contractuelle en cours et sans qu’aucune des parties ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit et pour quelque cause que ce soit du fait de pareille dénonciation. Les conditions de prix lors du renouvellement seront celles figurant dans le catalogue de **StarTech-DRC** au moment du renouvellement.

**Article 5 – Propriété Du Logiciel Et Sources**

Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et aux dispositions du présent contrat, il est rappelé que **StarTech-DRC** est titulaire de l’ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents au Logiciel et à la documentation qui l’accompagne ainsi qu’à toutes leurs mises à jour, maintenance, versions anciennes, actuelles et futures, et de tous les développements effectués par **StarTech-DRC**. Ces droits ne sont en aucun cas transférés au

Licencié du fait du présent contrat. Le Licencié s’interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle de **StarTech-DRC** sur le  
Logiciel. **Le Licencié n’a que le droit d’usage**, Il est expressément interdit au Licencié d’utiliser ou d’employer le Logiciel de manière non conforme au présent contrat. Il lui est ainsi notamment interdit de procéder à :

* Toute reproduction du Logiciel sous quelque forme et sur quelque type de support que ce soit, notamment par modification, fusion ou inclusion dans un autre logiciel et/ou modification de la documentation qui l’accompagne;
* Toute reproduction autre qu’une copie de sauvegarde, étant précisé que les copies de sauvegarde sont la propriété de **StarTech-DRC**;
* Toute traduction, adaptation, arrangement ou modification du Logiciel;
* Toute représentation du Logiciel sur quelque type de support que ce soit;
* toute mise à disposition du Logiciel en tout ou partie et par tout moyen, location,  
  cession, etc. ;
* Toute divulgation, commercialisation ou utilisation du Logiciel au profit de tiers ainsi que toute formation de tiers à l’utilisation en tout ou partie du Logiciel;
* Toute décompilation du Logiciel, sous réserve des dispositions légales applicables;
* Toute modification du Logiciel ou intervention sur celui-ci, quelque en soit la nature, y compris aux fins de correction des erreurs susceptibles d’affecter le fonctionnement du Logiciel, dans la mesure où le droit de correction desdites erreurs est réservé uniquement au **StarTech-DRC**. Sans préjudice des autres stipulations du présent contrat, tout manquement du Licencié à cette obligation dégage **StarTech-DRC** de l’ensemble de ses obligations de garantie et de ses responsabilités ;
* Les mentions des droits de **StarTech-DRC** sur le Logiciel et sur tout document l’accompagnant quels qu’ils soient, devront en tout état de cause être maintenues. Aucun droit n’est accordé par le présent contrat sur les marques et brevets dont **StarTech-DRC** est ou sera titulaire. Il est rappelé que les droits de propriété intellectuelle de **StarTech-DRC** ont une durée supérieure à la durée du présent contrat. De modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection du Logiciel ;
* De traduire, d’adapter, d’arranger, de modifier le Logiciel notamment en vue de la création de fonctionnalités, dérivées ou nouvelles d'un logiciel dérivé ou nouveau ;
* De faire des recherches à partir du Logiciel aux fins de création d’une œuvre dérivée ou concurrente que ce soit de manière directe ou indirecte ;
* La présente licence ne confère au Licencié aucun droit de propriété intellectuelle sur le Logiciel et sur les évolutions qui demeurent la propriété entière et exclusive de **StarTech-DRC.**

**Article – 6 : Maintenance et mise à jour**

La souscription de la licence inclut un service de **maintenance**. La maintenance consiste dans :

* La correction des ANOMALIES dans un délai raisonnable : **StarTech-DRC** choisira le moyen le plus approprié pour effectuer la correction des ANOMALIES Seules les ANOMALIES reproductibles seront prises en considération si elles sont dûment documentées par le Licencié.
* La maintenance au niveau du réseau utilisé pour l’utilisation du **Logiciel.**

La souscription de la Licence inclut un service de **Mise à jour.** Ceci consiste chaque fin du mois à :

* Mettre à jour les machines des Utilisateurs;
* Mettre à jour le serveur;
* Mettre à jour les navigateurs des Utilisateurs;
* Mise à jour des antivirus du Serveur ;
* Mise à jour de Kit Microsoft pour le tableur Calculator ;
* Assigner des nouvelles adresses IP aux Utilisateurs ;
* Assigner une nouvelle adresse IP au serveur ;
* Assigner un nouveau SSID au serveur et son mot de passe ;
* Assigner des nouvelles authentifications aux Utilisateurs ;
* Assigner une nouvelle authentification du Logiciel ;
* Assigner une nouvelle authentification à l’Administrateur principale.

En dehors de toutes ces mises à jours, viens aussi la mise à jour du Logiciel :

* Suspension des autres modules non intéressé par le Licencié ;
* Ajout d’un nouveau module par avis du Licencié ou de **StarTech-DRC ;**
* Mise à jour de l’interface du Logiciel par avis uniquement du Licencié ;

L’ajout d’un module dans le Logiciel, par avis du Licencié ou d’Editeur affecte la hausse du prix mensuel du Logiciel lors du renouvellement du contrat.

Le frais de tous les mises à jour sont supportées par le Licencié.

**Article – 7 Copie de sauvegarde**

L ’ Utilisateur   ne peut pas faire les copies de sauvegarde. Ces copies restent la propriété de **StarTech-DRC**et devront faire l’objet d’un audit en cas d’un problème dans l’établissement.



Dans le cadre de la sécurité que l’**Editeur** concède au **Licencié**, StarTech-DRCprocèdera chaque fin du mois par la sauvegarde **des données de l’établissement** **en format électronique** ; ainsi libellés :

* La base des données dans son entièreté ;
* Le listing de pointage des personnels ;
* Les registres d’appel pour les élèves ;
* L’historique de frais ;
* L’historique de paiement des personnels;
* L’historique des emprunts des personnels

Les sauvegardes trimestrielles et annuelles seront de/du :

* Palmarès
* Bulletins

**Article – 8 Assistance**

  
**StarTech-DRC**s’engage à mettre les moyens nécessaires pour traiter les demandes du Licencié dans de bonnes conditions : disponibilité et compétence du personnel en charge des appels, de leur analyse et de la recherche de solution et à intervenir dans les meilleurs délais. Les jours et les heures d’accueil du Service d’assistance sont prévus du lundi au vendredi à l’exception des jours fériés, de 10h à 12h et 14h à 16h, le moyen de déplacement des personnels de StarTech-DRCest supporté par le Licencié par le montant fixé dans la rubrique de rémunération que doit avoir **StarTech-DRC.** Ceci est sanctionné par un bon de paiement de transport.

**Article 9 – confidentialité**

**Le Licencié** reconnaît que le Logiciel comporte des informations confidentielles. Le Licencié  
reconnaît également que les termes du présent contrat, notamment ses conditions financières, sont strictement confidentiels. En conséquence, le Licencié s’interdit de révéler à des tiers, sans l’autorisation préalable écrite de **StarTech-DRC,** toute information concernant le Logiciel ainsi que tout ou partie des termes du présent contrat, sauf à ses employés liés par un engagement de confidentialité et qui ont besoin de les connaître à des fins non contraires au présent contrat, ou à ses conseils juridiques ou financiers externes tenus au secret professionnel.

Le Licencié ne permettra l’accès au Logiciel, ainsi que son usage, qu’aux tiers prestataires, fournissant des services nécessitant l’utilisation du Logiciel, ces tiers ayant souscrit un engagement de confidentialité similaire à celui prévu au présent article.

Le Licencié fera bénéficier le Logiciel des mêmes mesures de protection de confidentialité que celles dont bénéficient ses propres informations qu’il souhaite conserver confidentielles. Le Licencié se porte garant du respect des termes du présent article par tous ses employés et l’ensemble des prestataires de services auxquels il fait appel. Les obligations souscrites aux termes du présent article demeureront en vigueur pendant la durée du présent contrat.

**StarTech-DRC**  s’interdit de communiquer le contenu des Données appartenant strictement au Licencié à tout tiers et lui garantit l’exclusivité de l’accès à ces Données.  
**StarTech-**DRC s’engage à respecter et à faire respecter par ses collaborateurs et ses sous-traitants, le secret professionnel lié à la confidentialité des Données hébergées et traitées par le Logiciel.

**ARTICLE 9 - Obligations et Responsabilité de StarTech-DRC**

**9.1** – Les obligations de **StarTech-DRC** au titre du Contrat sont reconnues expressément par le Licencié comme étant des obligations de moyens. Ainsi, **StarTech-DRC** mettra en œuvre les meilleurs moyens connus et raisonnables dans la profession pour exécuter les prestations ainsi contractées.

  
**9.2** – **StarTech-DRC** s’engage à mettre en œuvre les moyens disponibles pour :  
- assurer une sécurité logique et physique optimale des systèmes d’information placés sous sa responsabilité,  
- réduire au minimum le risque d’une infraction de sécurité.  
**9.3** – **StarTech-DRC** s’interdit la consultation ou l’exploitation directe ou indirecte des Données du Licencié sans que celui-ci ne lui donne accès,  
Elle ne saurait être engagée en cas de Force majeure telle que décrite ci-dessous.  
**9.5** – La responsabilité de **StarTech-DRC** ne pourra être engagée en cas d’utilisation non conforme du Logiciel par  
le Licencié ou si le Licencié n’a pas réellement apprécié la capacité de son environnement technique et informatique (logiciels, flux Internet, etc.) ni réalisé efficacement la maintenance et les mises à jour de ses logiciels et de ses matériels ou encore a manqué à son obligation de collaboration telle que décrite ci-dessous à l’article « Obligations et Responsabilité du Licencié ».

**ARTICLE 10 – Obligations et Responsabilité du Licencié**

**10.1** – Le Licencié s’engage à respecter, du début de la relation contractuelle et tout au long de l’exécution du Contrat, son obligation de collaboration avec les équipes de **StarTech-DRC** et en particulier, le cas échéant, lors des demandes d’information de la part de **StarTech-DRC** notamment en cas d’alerte ou de survenance d’un  
Dysfonctionnement.  
**10.2** – Le Licencié s'engage à respecter scrupuleusement les instructions données par **StarTech-DRC** notamment  
celles relatives à l’utilisation du Logiciel et à les relayer auprès des Utilisateurs.  
  
**10.5** – Le licencié s’interdit de développer de manière directe ou indirecte, pour quelque raison que ce soit, une activité concurrente à celle de **StarTech-DRC** liée au logiciel, pendant toute la durée du Contrat et 3 ans après la  
cessation du Contrat.

**Article 11 – Résiliation**

Le présent contrat peut être résilié à l’initiative de l’une ou de l’autre par une  
demande écrite clairement formuler à l’endroit de l’autre sous réserve d’un préavis de six mois et sous préjudice aux interdits des parties contractantes :

si le Licencié ou **StarTech-DRC** ne satisfait pas aux obligations stipulées dans le présent contrat de licence.

**Article 14 – Conséquences de la fin du contrat**En cas de cessation des relations contractuelles, pour quelque cause que ce soit, l’Identifiant sera désactivé à la date de fin du Contrat. Le Licencié n’a donc plus accès ni au Logiciel ni aux Données.

**ARTICLE 16 – Assurances**

**StarTech-DRC** souscrit toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques impliqués par le Contrat à savoir notamment à la sauvegarde des Données. **StarTech-DRC** s’engage à conserver cette assurance pendant toute la durée du Contrat et à informer le Licencié de toute modification.

**Article - 18 Facturation**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | RUBRIQUE | MODULE | PRIX UNITAIRE | PRIX TOTAL | MODALITE | OBSERVATION |
| 1 | LOGICIEL Kartable 0.1.21 | Paiement des personnels | 200$ | 250$ | Annuelle | - |
| Primes des personnels | 350$ | 400$ | Annuelle |  |
| Emprunts des personnels | 100$ | 150$ | Annuelle |  |
| Historique emprunt, paie | 50$ | 70$ | Annuelle |  |
| Historique de paiement des personnels | 50$ | 70$ | Annuelle |  |
| Paiement de frais des élèves | 350$ | 400$ | Annuelle |  |
| Historique de frais | 100$ | 150$ | Annuelle |  |
| Messagerie | 200$ | 250$ | Annuelle |  |
| Taux d’échange | 10$ | 15$ | Annuelle |  |
| Contrôle de frais scolaire | 370$ | 400$ | Annuelle |  |
| Robot de recherche | 500$ | 600$ | Annuelle |  |
| Maintenance | 100$ | 100$ | Annuelle |  |
| * Mettre à jour les machines des Utilisateurs; * Mettre à jour le serveur; * Mettre à jour les navigateurs des Utilisateurs; * Mise à jour des antivirus du Serveur ; * Mise à jour de Kit Microsoft pour le tableur Calculator ; * Assigner des nouvelles adresses IP aux Utilisateurs ; * Assigner une nouvelle adresse IP au serveur ; * Assigner un nouveau SSID au serveur et son mot de passe ; * Assigner des nouvelles authentifications aux Utilisateurs ; * Assigner une nouvelle authentification du Logiciel ;   Assigner une  Nouvelle  Authentification  à l’Administrateur  principale   * Ajout d’un nouveau module par avis du Licencié ou de StarTech-DRC ;   Mise à jour de l’interface du Logiciel par avis uniquement du Licencié | C:\Users\Ben_Kum's\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\logo StarTech a.jpg500$ | 500$ | Mensuelle |  |
| 2 | CALCULATOR | Calcul des  Pourcentage des  élèves | 200$ | 250$ | Annuelle |  |
| Impression bulletin | 100$ | 100$ | Annuelle |  |
| Impression palmarès de résultats | 150$ | 150$ | Annuelle |  |
| Grille de côtes | 250$ | 300$ | Annuelle |  |
|  | TOTAL GENERAL | **3.655$ Annuellement et 500$ Mensuellement jusqu’à la fin du contrat.** | | | | |

**Nota sur la réduction :**

**StarTech-DRC dispense le Licencié de cette précédente facturation qui devrait normalement être obligatoire (car il s’agit du coût réel du logiciel), et lui donne à présent le droit d’utilisation gratuite (ce qui annule le paiement des frais généraux susmentionnés) du logiciel Kartable.0.1/21 à la seule condition de supporter les frais de maintenance et du coût réduit du logiciel comme détaillés dans le tableau suivant :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Rubrique | PRIX TOTAL | DATE LIQUIDATION | MODALITE | OBSERVATION |
| 1 | LOGICIEL KARTABLE 0.1.21 | 200$ | Chaque le 05 du mois | Mensuelle | Incorpore tous les modules Kartable et Calculator |
| 2 | MAINTENANCE | 50$ | Chaque le 05 du mois | C:\Users\Ben_Kum's\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\logo StarTech a.jpgMensuelle |  |
| Total | En tout, le Licencié est censé de verser 250$ chaque le 5 du mois, pour : la licence du Logiciel, sa maintenance et sa mise à jour au niveau software et hardware. **StarTech-DRC** s’engage à exécuter sa tâche | | | | |

Il convient de préciser que si jamais pendant le contrat le Licencié rencontrait des problèmes nécessitant l’intervention de **StarTech-DRC**, les frais de transports des personnels de **StarTech-DRC** seront supportés par le Licencié. Le montant de ces frais s’élève à **5$.**

**Article - 19 Intégralité du contrat – non validité partielle**

Le présent contrat exprime l’intégralité des obligations des Parties. Aucun document excepté les conditions de la commande ne pourra engendrer d’obligations au titre du présent contrat s’il ne fait   pas l’objet d’un avenant ou d’un nouveau contrat accepté par les deux Parties. Il est d’ores et déjà convenu entre les Parties, qu’en cas de dispositions contradictoires,   les dispositions du présent contrat prévalent sur celles de la commande.  
Si une ou plusieurs dispositions du présent sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d’une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions du présent garderont toute leur force et leur portée.